



ÉTUDE DES CRÉDITS

2023 – 2024

**Demandes de renseignements particuliers
de l’Opposition officielle**



ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

Liste des questions	
RP1	Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). Fournir les prévisions pour 2023-2024.
RP2	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2022-2023, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.
RP3	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2022-2023. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
RP4	Pour chacun des organismes, indiquer les agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère pour l'année 2022-2023. Fournir : a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération; b) la liste des membres du conseil d'administration; c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV; d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
RP5	Pour chaque programme créé en 2022-2023, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.
RP6	Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la présidence ou de la haute direction : a) les frais de déplacement; b) les frais de représentation; c) les frais de repas; d) les frais de voyage; e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.
RP7	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;

- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
- RP8 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :
- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes;
 - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
 - e) le montant total des sommes investies en veille médiatique au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
 - f) le montant total des sommes dépensées dans la traduction des documents de communication, et les langues vers lesquelles ces documents ont été traduits.
- RP9 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2022-2023. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :
- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
 - c) le montant qui leur a été accordé.
- RP10 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2021-2022 et 2022-2023, l'âge des créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2023-2024.
- RP11 Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2022-2023 en incluant les coûts, les appels d'offres et les contrats de gré à gré.
- RP12 Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.
- RP13 Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir :
- a) la liste des contrats octroyés;
 - b) le nom des firmes retenues;
 - c) les langues vers lesquelles les documents ont été traduits;
 - d) les coûts.
- RP14 Fournir la liste des formations, conférences, ateliers, accompagnement ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère. Indiquer :
- a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation;

- d) le nombre de participants;
 - e) le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
- RP15 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 :
- a) le nom de toutes les campagnes;
 - b) les coûts de ces campagnes;
 - c) le nom des firmes ou des professionnels retenus pour les réaliser ;
 - d) le territoire de diffusion;
 - e) le média choisi pour la diffusion;
 - f) les dates de diffusion de la campagne ;
 - g) les objectifs visés par chaque campagne;
 - h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées ;
 - i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.
- RP161 Liste des bureaux régionaux et effectifs étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux pour 2022-2023 et indiquez les précisions pour 2023-2024.
- RP162 Nombre d'ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits en incluant les informations suivantes :
- a) parties impliquées dans le conflit;
 - b) nombre d'ETC affectés à ce conflit spécifique;
 - c) date de début du conflit;
 - d) date de retour de fin du conflit.
- RP163 Le nombre d'effectifs, par catégorie d'emploi, pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.
- RP164 Ventilation du budget de fonctionnement du Tribunal administratif du travail pour 2022-2023, spécifiant les dépenses additionnelles encourues à cause du télétravail en temps de pandémie. Prévisions pour 2023-2024.
- RP165 Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par le Tribunal administratif du travail pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.
- RP166 Copie des avis et directives émis en lien avec la mise en place du Tribunal administratif du travail pour 2022-2023.
- RP167 Liste des nominations effectuées au Tribunal administratif du travail pour 2022-2023.
- RP168 Nombre de dossiers relatifs à des litiges sur les articles 45 et 46 du Code du travail et transmettre les décisions pour 2022-2023.
- RP169 Fournir une liste détaillée (nom de la personne concernée, nom de la municipalité, objet de l'appel) des requêtes en appel logées par un secrétaire, un secrétaire-trésorier ou un cadre municipal devant le TAT pour 2022-2023.
- RP170 Indiquer le nombre d'ordonnances rendues relativement à l'application des articles 45 et 46 du Code du travail et préciser la nature des ordonnances pour 2022-2023.

RP171	Délais de traitement des dossiers pour 2022-2023, ventilés par secteur. Prévisions pour 2023-2024.
RP172	Selon le Code du travail ou les normes du travail, le nombre de conciliations prédécisionnelles effectuées et résultats (réussies, non réussies ou non conclues), nombre de décisions rendues et résultats (accueillies, désistements, règlements et rejetées) pour 2022-2023.
RP173	Par article et selon le Code du travail ou la Loi sur les normes du travail, le délai de traitement des cas réglés (médiane et moyenne) pour 2022-2023.
RP174	Nombre de conciliateurs/médiateurs pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.
RP175	Nombre de dossiers traités par médiateur/conciliateur pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.
RP176	Nombre de dossiers qui sont allés en révision judiciaire et la nature des décisions rendues relativement aux services essentiels pour 2022-2023.
RP177	Le nombre et la nature des décisions rendues pour 2022-2023, par secteur d'intervention.
RP178	Mesures de réparation imposées pour 2022-2023.
RP179	Nombre de dossiers relatifs aux lésions professionnelles ouverts par division, nature de ces dossiers et délai moyen de traitement pour 2022-2023.
RP180	Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision, et nature des décisions, dans les dossiers relatifs aux lésions professionnelles pour 2022-2023.
RP181	Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés pour 2022-2023.
RP182	Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal pour 2022-2023.
RP183	Nombre et pourcentage de désistements enregistrés et principaux motifs invoqués pour 2022-2023.
RP184	Nombre de remises demandées par les employeurs, le TAT ou les travailleurs pour 2022-2023.
RP185	Nombre d'avis traités par le BEM qui ont été renversés pour 2022-2023.
RP186	Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants pour 2022-2023.
RP187	Nombre de plaintes logées au TAT et nature des plaintes pour 2022-2023.
RP188	Ventilation détaillée des sommes allouées au Fonds du Tribunal administratif du travail pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.
RP189	Les crédits dédiés ainsi que les copie des études, analyses, recherches, sondages, et nombre de plaintes et procédures judiciaires en suivi de l'adoption du projet de loi 33, <i>Loi modifiant le Code du travail</i>

concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic.

- RP190 Pour toute responsabilité additionnelle confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2021-2022, veuillez fournir :
- a) les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT;
 - b) le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste;
 - c) les dettes engendrées par le Tribunal;
 - d) le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter;
 - e) les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal.
- RP191 Concernant les contestations, veuillez fournir le pourcentage ainsi que le nombre de décisions en faveur de l'employeur et en faveur de l'employé.
- RP192 Nombre de plaintes formulées en 2022-2023 en vertu des articles 47.2 et 47.4 de la Charte de la langue française.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP1

Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Voici les sommes dépensées à ce chapitre entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 28 février 2023.	
LOGICIELS	
Achat	242 990 \$
Entretien	286 187 \$
MATÉRIEL	
Achat	69 173 \$
Entretien	1 103 \$
SERVICES PROFESSIONNELS	
Internes (personnel du Tribunal)	2 828 229 \$
Externes (entretien du système de mission)	247 531 \$
MTESS, MCN et RQ	39 147 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS	
Externes	101 810 \$
MCN	482 375 \$
TOTAL	4 298 545 \$

SOURCE : Direction des ressources financières
COLLABORATION : Direction générale des technologies et du pilotage
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP2

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d’autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2022-2023, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat;
- b) la liste des membres;
- c) le budget dépensé;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
- e) les résultats atteints.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, quatre comités ont été formés par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif pour des comités de sélection ou pour examiner le renouvellement du mandat de certains membres (juges administratifs). Les personnes suivantes ont fait partie de l’un ou l’autre des comités :

Nom	Honoraires	Frais de déplacement
Bélanger, Louise	1 517 \$	S.O.
Demers, Isabelle	286 \$	S.O.
Drouin, Renée-Claude	1 600 \$	S.O.
Grenier, Hélène	1 419 \$	S.O.
Diawara, Karounga	400 \$	S.O.
Lapointe, Daniel	942 \$	S.O.
Leclerc, Jeanne	1 928 \$	S.O.
Lynch, France	990 \$	S.O.
Morin, Sophie	1 400 \$	S.O.
Tremblay-Potvin, Charles	1 800 \$	S.O.
Trudeau, Gilles	400 \$	262 \$
Total	12 682 \$	262 \$

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP3

Nombre et pourcentage d’employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2022-2023. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d’employés devenus permanents.

Données disponibles au 28 février 2023 :

2022-2023				
	Nombre d’employés occasionnels	Pourcentage d’employés occasionnels	Nombre d’employés devenus permanents	Pourcentage d’employés devenus permanents
BP	-	-	-	-
DGSA	5	17 %	1	20 %
DGTP	1	3 %	-	-
DSJ	1	13 %	-	-
VPO-SST	24	12 %	5	21 %
VPO-RT	6	9 %	3	50 %
VPQC	10	40 %	1	10 %

BP : Bureau de la présidente
DGSA : Direction générale des services administratifs
DGTP : Direction générale des technologies et du pilotage
DSJ : Direction des services juridiques
VPO-SST : Vice-présidence des opérations – Division santé et sécurité du travail
VPO-RT : Vice-présidence des opérations – Divisions relations du travail, services essentiels et construction et qualification professionnelle
VPQC : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP4

Pour chacun des organismes, indiquer les agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère pour l'année 2022-2023. Fournir :

- a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- b) la liste des membres du conseil d'administration;
- c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Aucune agence, aucun conseil ou comité ne relève du Tribunal administratif du travail.

Les membres du comité de direction du Tribunal sont présentés dans le rapport annuel 2021-2022.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP5

Pour chaque programme créé en 2022-2023, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, le TAT n’a créé aucun programme.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP6

Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence ou de la haute direction :

- a) les frais de déplacement;
- b) les frais de représentation;
- c) les frais de repas;
- d) les frais de voyage;
- e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Voici les informations du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

a) Les frais de déplacement : 13 324 \$

b) Les frais de représentation : 3 803 \$

En vertu des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, la présidente du TAT dispose d'un budget de 4 140 \$ réservé aux frais de représentation. Elle a utilisé 2 248 \$. Les autres membres du comité de direction ont dépensé un total de 1 555 \$.

c) Les frais de repas : 6 496 \$

d) Les frais de voyage : 9 232 \$

e) Les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Les frais de participation à ces événements totalisent 1 442 \$.

SOURCE : Direction des ressources financières
COLLABORATION :
VALIDATION: Bureau de la présidente
DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP7

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

Pour la période entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023 :

a) la liste de tous les concours et tirages réalisés :

- S'impliquer, c'est payant pour la communauté!

b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix :

- S'impliquer, c'est payant pour la communauté : le Tribunal a versé 500 \$ à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours :

- S'impliquer, c'est payant pour la communauté : répondre à l'orientation 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit de favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.

SOURCE : Service des communications

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP8

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
- e) le montant total des sommes investies en veille médiatique au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
- f) le montant total des sommes dépensées dans la traduction des documents de communication, et les langues vers lesquelles ces documents ont été traduits.

Le TAT n'a pas de service d'affaires publiques.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 17 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP9

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2022-2023. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, le TAT n'a reçu ou octroyé aucun programme de financement ou de subvention.

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP10

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2021-2022 et 2022-2023, l'âge des créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2023-2024.

Le TAT n'a aucune créance ou amende à recouvrer.

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP11

Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2022-2023 en incluant les coûts, les appels d’offres et les contrats de gré à gré.

Le Tribunal administratif du travail n’a commandé aucune recherche ni rapport entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023.

SOURCE : Direction des services juridiques

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP12

Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.

La liste se trouve à la page suivante.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 24 mars 2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL						
Évolution des effectifs réguliers						
En date du 28 février 2023						
Territoire habituel de travail	Cadre	Professionnel	Technique	Personnel de bureau	Ouvrier	TOTAL
Estrie		2,0	1,0	4,0		7,0
Québec	9	53,0	19,0	17,0		98,0
Saguenay-Lac-St-Jean		2,0	1,0	4,0		7,0
Abitibi-Témiscamingue		1,0	2,0	2,0		5,0
Lanaudière		5,0	5,0	8,0		18,0
Yamaska		3,0	1,0	4,0		8,0
Chaudière-Appalaches		6,0	2,0	5,0		13,0
Bas-St-Laur./Iles-Mad./Gasp./Côte-Nord						
.Gaspé				3,0		3,0
.Rimouski		2,0	2,0	1,0		5,0
.Sept-Iles				2,0		2,0
Mauricie-Centre-du-Québec						
.Trois-Rivières		2,0	2,0	2,0		6,0
.Drummondville		1,0		3,0		4,0
Montréal	5	57,0	26,0	43,0	2	133,0
Montréal		5,0	1,0	6,0		12,0
Outaouais		1,0	1,0	2,0		4,0
Laval		5,0	1,0	5,0		11,0
Laurentides		5,0	2,0	7,0		14,0
Richelieu-Salaberry						
.Saint-Jean-sur-Richelieu		4,0	2,0	3,0		9,0
.Salaberry-de-Valleyfield		1,0	1,0	3,0		5,0
TOTAL	14	155,0	69,0	124,0	2	364,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP13

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir :

- a) la liste des contrats octroyés;
- b) le nom des firmes retenues;
- c) les langues vers lesquelles les documents ont été traduits;
- d) les coûts.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, le Tribunal administratif du travail a fait appel à Mme Sandra Smith, à M. Jacques Lévesque et à SOQUIJ afin de traduire, du français vers l'anglais, des décisions rendues par des juges administratifs.

Firme	Montant facturé
Sandra Smith	17 756,40 \$
Jacques Lévesque	6 096 \$
SOQUIJ	101 509,30 \$
TOTAL	125 358.70 \$

SOURCE : Service de la traduction
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP14

Fournir la liste des formations, conférences, ateliers, accompagnement ou journées d’activités auxquels ont participé les employés du ministère. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l’entreprise qui a offert l’activité;
- f) le nom de la formation ou de l’activité.

La liste de toutes ces activités se trouve aux pages suivantes.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 24 mars 2023

Trinunal administratif du travail
Du 1er avril 2022 au 29 mars 2023

Date	Nom de la formation ou de l'activité	Organisme ayant offert l'activité	Nombre de participants	Lieu	Coût
2022-04-01	Coût de reconnaissance par le Barreau du Québec des formations à l'interne	Barreau du Québec			1 860 \$
2022-04-05 et 2022-04-21	Séduire les candidats grâce au marketing RH	École de technologie supérieure	2	Montréal	1 974 \$
2022-04-07 au 2022-05-12	37e colloque du Conseil des tribunaux administratifs canadiens	Conseils des tribunaux administratifs canadiens	8	En ligne	2 000 \$
2022-04-07	Rendez-vous du droit des technologies de l'information 2022	Barreau du Québec	1	En ligne	196 \$
2022-04-08	Développements récents en droit des marchés publics 2022	Barreau du Québec	1	Montréal	500 \$
2022-04-20	De pandémie à endémie : vers la transformation du milieu de travail	SOQUIJ	1	En ligne	100 \$
2022-04-21	Tournée cohérence RT	Tribunal administratif du travail	69	En ligne	- \$
2022-04-21 au 2023-02-28	Formation: La sécurité de l'information	Tribunal administratif du travail	150	En ligne	- \$
2022-04-21 et 2022-04-26	Présentation de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail	Tribunal administratif du travail	176	En ligne	- \$
2022-04-29	Développements récents en droit du travail	Barreau du Québec	1	Montréal	495 \$
2022-05-03 au 2022-06-07	Formation sur les codes motifs de la division SST	Tribunal administratif du travail	22	En ligne	- \$
2022-05-11 et 2022-05-12	Formation et cohérence - assesseurs	Tribunal administratif du travail	20	Montréal	- \$
2022-05-18 et 2022-05-24	Présentation de la procédure sur le comportement quérulent ou vexatoire	Tribunal administratif du travail	83	En ligne	- \$
2022-05-26	Conférence des juristes de l'État	Conférence des juristes de l'État	1	En ligne	75 \$
2022-05-29	Gestion de la performance dans le contexte d'un tribunal	Conseil des tribunaux administratifs canadiens	1	En ligne	50 \$

2022-05-31 au 2023-02-28	Formations continues	Barreau du Québec	66	En ligne	7 184 \$
2022-06-07 et 2022-06-09	Session d'accueil des décideurs administratifs	ÉNAP	1	Québec	100 \$
2022-06-09	Gérer les personnalités difficiles	Groupe Motivation Performance Plus	1	En ligne	450 \$
2022-06 au 2022-08	Formation initiale des nouveaux juges administratifs	Tribunal administratif du travail	6	En ligne / Montréal	- \$
2022-06-13	Mise à jour du droit administratif 2022	Conseil des tribunaux administratifs canadiens	1	En ligne	50 \$
2022-06-13	Cours de secourisme en milieu de travail	Ambulance St-Jean	1	St-Jean	60 \$
2022-06-14	Projet de loi 96 : mieux comprendre ses impacts dans la pratique du droit	Barreau de Montréal	1	En ligne	40 \$
2022-06-23 au 2022-07-15	Atelier langue anglais - juges administratifs	Tribunal administratif du travail	16	Montréal	- \$
2022-07-05 au 2022-08-18	Présentation de la Directive concernant le traitement des courriers électroniques	Tribunal administratif du travail	93	En ligne	- \$
2022-09-12	Prise de décision de qualité : comment votre cerveau peut se mettre en travers du chemin	Conseil des tribunaux administratifs canadiens	2	En ligne	125 \$
2022-09-29	Travail hybride : Comment mobiliser son équipe	Institut de l'administration publique du Québec	1	En ligne	24 \$
2022-09-29	Formation et cohérence RT : Juges administratifs VPORT, Juristes et Conciliateurs/agents de relations du travail	Tribunal administratif du travail	62	Trois-Rivières	- \$
2022-10-05	Tournée cohérence SST Automne 2022	Tribunal administratif du travail	117	Montréal	- \$
2022-10-05	Rendez-vous de la justice administrative et de la santé mentale	Barreau du Québec	5	En ligne	1 220 \$

2022-10-18 et 2022-11-16	Journées de formations annuelles du personnel de soutien	Tribunal administratif du travail	123	Montréal et Québec	- \$
2022-11-01	E-Learning: Gestion du temps et des activités	Formations Qualitemps	1	En ligne	220 \$
2022-10-18 au 2022-10-20 2022-11-01 au 2022-11-03	Journée de formation annuelle du personnel de soutien aux opérations : agents de secrétariat et agents de bureau	Tribunal administratif du travail	91	Montréal ou Québec	- \$
2022-11-02	Congrès des professionnel.le.s de l'information 2022	Fédération des milieux documentaires	2	Montréal	935 \$
2022-11-02	Initiation à l'animation et à l'accompagnement de groupes de codéveloppement	Association québécoise de codéveloppement professionnel	1	En ligne	1 460 \$
2022-11-16 et 2022-11-17	Journée de formation annuelle du personnel de soutien aux opérations : techniciens en droit, techniciens en administration et préposés aux renseignements	Tribunal administratif du travail	39	Montréal	- \$
2022-11-22 et 2022-11-23	Assemblée des juges administratifs	Tribunal administratif du travail	153	Montréal	- \$
2022-11-22 et 2022-11-23	Assemblée des assesseurs	Tribunal administratif du travail	20	Montréal	- \$
2022-11-22 et 2022-11-23	Élaboration et mise en œuvre du programme de prévention par l'employeur	Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail (RRSPT)	1	En ligne	395 \$
2022-11-23 et 2022-11-24	Assemblée des conciliateurs	Tribunal administratif du travail	75	Montréal	- \$
2022-11-24	Colloque annuel de la CJAQ	Conférence des juges administratifs du Québec	134	Montréal	45 440 \$
2022-11-29 et 2022-11-30	Comment utiliser efficacement l'expertise médicale dans la gestion d'un dossier	Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail (RRSPT)	1	En ligne	350 \$

2022-12-06 et 2022-12-13	Formation : Trouver l'équilibre entre l'écoute et rigueur : Adopter une pratique professionnelle et humaine	Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail (RRSPT)	1	En ligne	395 \$
2023-02-27 au 2023-03-29	Formation sur les changements au processus de contestation prévus à la Loi 27	Tribunal administratif du travail	149	En ligne	- \$
2023-02-08	Perfectionnement en français	Cégep de Limoilou	1	En ligne	138 \$
2023-02-09 et 2023-03-16	Formations sur l'application de la PRP en conformité avec les dispositions prévues par la Loi 25 et bilan 2022 et enjeux 2023	AAPI	2	En ligne	515 \$
26 jours	Programme d'information et de planification de la retraite	CARRA/CÉGEP Marie-Victorin et Commission scolaire de la Capitale	13	En ligne	3 900 \$
80 jours*	Droits de scolarité - soutien aux études	Établissements scolaires reconnus	11	Différentes régions du Québec	19 821 \$
TOTAL					88 212 \$

* Possibilité de libération avec traitement équivalente à deux journées par cours, par session, sur approbation du gestionnaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP15

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom des firmes ou des professionnels retenus pour les réaliser;
- d) le territoire de diffusion;
- e) le média choisi pour la diffusion;
- f) les dates de diffusion de la campagne;
- g) les objectifs visés par chaque campagne;
- h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées;
- i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.

Le Tribunal administratif du travail n’a mis en œuvre aucune campagne de publicité ou de sensibilisation entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023.

SOURCE : Service des communications

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP161

Liste des bureaux régionaux et effectifs étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux pour 2022-2023 et indiquer les prévisions pour 2023-2024.

La liste détaillée se trouve à la page suivante dans le tableau Excel.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 24 mars 2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL						
Évolution des effectifs réguliers						
En date du 28 février 2023						
Territoire habituel de travail	Cadre	Professionnel	Technique	Personnel de bureau	Ouvrier	TOTAL
Estrie		2,0	1,0	4,0		7,0
Québec	9	53,0	19,0	17,0		98,0
Saguenay-Lac-St-Jean		2,0	1,0	4,0		7,0
Abitibi-Témiscamingue		1,0	2,0	2,0		5,0
Lanaudière		5,0	5,0	8,0		18,0
Yamaska		3,0	1,0	4,0		8,0
Chaudière-Appalaches		6,0	2,0	5,0		13,0
Bas-St-Laur./Iles-Mad./Gasp./Côte-Nord						
.Gaspé				3,0		3,0
.Rimouski		2,0	2,0	1,0		5,0
.Sept-Iles				2,0		2,0
Mauricie-Centre-du-Québec						
.Trois-Rivières		2,0	2,0	2,0		6,0
.Drummondville		1,0		3,0		4,0
Montréal	5	57,0	26,0	43,0	2	133,0
Montréal		5,0	1,0	6,0		12,0
Outaouais		1,0	1,0	2,0		4,0
Laval		5,0	1,0	5,0		11,0
Laurentides		5,0	2,0	7,0		14,0
Richelieu-Salaberry						
.Saint-Jean-sur-Richelieu		4,0	2,0	3,0		9,0
.Salaberry-de-Valleyfield		1,0	1,0	3,0		5,0
TOTAL	14	155,0	69,0	124,0	2	364,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP162

Nombre d’ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits en incluant les informations suivantes :

- a) parties impliquées dans le conflit;
- b) nombre d’ETC affectés à ce conflit spécifique;
- c) date de début du conflit;
- d) date de retour de fin du conflit.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023 :

Nombre de conflits	Parties impliquées dans le conflit	Nombre d’ETC affectés à ce conflit	Date du début du conflit	Date de retour de fin du conflit
0	0	0	-	-

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP163

Le nombre d’effectifs, par catégorie d’emploi, pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

Voici les données au 28 février 2023 :

CATÉGORIES D’EMPLOI	EFFECTIF
Professionnels	155
Personnel de bureau	124
Techniciens	69
Ouvriers	2
Cadres	14
TOTAL	364

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP164

Ventilation du budget de fonctionnement du Tribunal administratif du travail pour 2022-2023, spécifiant les dépenses additionnelles encourues à cause du télétravail en temps de pandémie. Prévisions pour 2023-2024.

Du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :	
Masse salariale	68 493 700 \$
Fonctionnement	
Services de transport et de télécommunications	1 964 200 \$
Services professionnels, administratifs et Autres	5 611 700 \$
Locations	9 064 000 \$
Fournitures et approvisionnement	842 800 \$
Amortissement	2 283 000 \$
Autres dépenses	246 000 \$
Total fonctionnement *	20 011 700 \$
Total des dépenses	88 505 400 \$
*Aucune dépense additionnelle encourue à cause du télétravail.	

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP165

Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par le Tribunal administratif du travail pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

Du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :	
Rémunération de base – effectif régulier	47 327 529,14 \$
Rémunération de base – effectif occasionnel	814 053,30 \$
Rémunération de base – effectif étudiant-stagiaire	715 013,26 \$
Heures supplémentaires – effectif régulier	49 775,14 \$
Heures supplémentaires – effectif occasionnel	699,21 \$
Heures supplémentaires – effectif étudiant-stagiaire	1 762,35 \$
Primes et indemnités de départ – effectif régulier	2 091 068,67 \$
Primes et indemnités de départ – effectif occasionnel	27 781,48 \$
Primes et indemnités de départ – étudiant-stagiaire	29 065,11 \$
Contribution employeur – effectif régulier	9 044 672,14 \$
Contribution employeur – effectif occasionnel	198 718,54 \$
TOTAL	60 300 138,34 \$

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP166

Copie des avis et directives émis en lien avec la mise en place du Tribunal administratif du travail pour 2022-2023.

Aucun avis et aucune directive n'ont été émis.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 26 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP167

Liste des nominations effectuées au Tribunal administratif du travail pour 2022-2023.

Liste des nominations à titre de juges administratifs entre le 1^{er} avril 2022 et le 15 mars 2023 :

- M. Antoine Berthelot
- Mme Geneviève Drapeau
- Mme Julie Falardeau
- Mme Caroline Gagnon
- Mme Noémi Lamontagne-Girard
- M. David Martinez
- Mme Monia Minville
- Mme Karine Poulin

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP168

Nombre de dossiers relatifs à des litiges sur les articles 45 et 46 du *Code du travail* et transmettre les décisions pour 2022-2023.

Les tableaux suivants couvrent la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

Article 45 : Aliénation ou concession d'entreprise	
Sort des requêtes	2022-2023
Accueillies	135
Désistements	2
Fermeture admin.	4
Règlements	0
Rejetées	1
Sous-total	142

Article 46 : Résolution de difficultés	
Sort des requêtes	2022-2023
Accueillies	0
Désistements	1
Fermeture admin.	0
Règlements	0
Rejetées	0
Sous-total	1

TOTAL	143
-------	-----

La plupart des requêtes accueillies le sont du consentement des parties, soit par le dépôt d'une requête conjointe ou par la non-contestation de la requête par l'autre partie.

Les décisions motivées des juges administratifs sont accessibles par l'entremise du site Web de la SOQUIJ (<http://citoyens.soquij.qc.ca>), alors que l'ensemble des décisions rendues en vertu des articles 45 et 46 du *Code du travail* sont disponibles sur le site COR@IL (www.corail.gouv.qc.ca).

SOURCE : Direction des opérations de la VP-RT du TAT

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP169

Fournir une liste détaillée (nom de la personne concernée, nom de la municipalité, objet de l'appel) des requêtes en appel logées par un secrétaire, un secrétaire-trésorier ou un cadre municipal devant le TAT pour 2022-2023.

Voir la liste détaillée qui suit.

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT du TAT

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 8 mars 2023

Liste des plaintes du secteur municipal				
Date de réception	No dossier	Recours	Référence juridique	Nom parties
2022-04-11	1273221	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	François Senécal
				Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
2022-04-19	1272717	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Diane Grégory
				Municipalité du Canton de Cloridorme
2022-04-20	1273037	Suspension	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Dominique Michaud
				Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
2022-05-04	1275987	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Francine McKenna
				Ville de Montréal-Est
2022-05-05	1275060	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Frédérick Corneau
				Municipalité de Laurier-Station
2022-05-06	1275118	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Clyde Crevier
				Ville de Drummondville
	1276702	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Bruce Telford
				Municipalité de Clarendon
2022-05-09	1276723	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Denis Péloquin
				Ville de Sorel-Tracy
2022-05-10	1275293	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Stéphane Ouimet
				Ville de Terrebonne
2022-05-19	1277670	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Mathieu Dessureault
				Municipalité de Saint-Placide
2022-05-20	1277688	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Patrick Loïselle
				Ville de Salaberry-de-Valleyfield
2022-05-25	1277644	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	David Lévesque
				Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
2022-05-30	1278041	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Dominique Michaud
				Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
	1278166	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Jean-Stéphane Julien
				Ville de Montréal - Arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve
2022-05-31	1280592	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Alexandre Parent
				Ville de Montréal
				Ville de Montréal - Arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve
2022-06-23	1283164	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Gino Dubé
				Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
2022-07-08	1287693	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Jean-Stéphane Julien
				Ville de Montréal
				Ville de Montréal - Arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve
2022-07-13	1285504	Suspension	Article 267.0.2 et	Daniel Isabelle

			678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé
2022-07-15	1287812	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				André Dion
				Ville de Montréal
	1287814	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Karly Rousseau
				Ville de Montréal
	1287815	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Karine Bolduc
				Ville de Montréal
	1287818	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Claudine Nault
				Ville de Montréal
	1287819	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Gilles Beauregard
				Ville de Montréal
	1287820	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Karyne Grégoire
				Ville de Montréal
	1287821	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Stéphane Richer
				Ville de Montréal
	1287824	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Jean-Guy Laforest
				Ville de Montréal
	1287825	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Jules-André L'Aurore
				Ville de Montréal
	1287827	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Sébastien Beaumont
				Ville de Montréal
	1287828	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Jean Alix Balan
				Ville de Montréal
2022-08-01	1287998	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Nathalie Doucet
				Village de Sainte-Jeanne-d'Arc
2022-08-04	1288227	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Claude Adam
				Ville de Blainville
2022-08-22	1291487	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Anna Mielczarek
				Ville de Montréal
				Ville de Montréal Arrondissement Montréal-Nord
2022-08-29	1291570	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Donna Lach
				Ville de Westmount
2022-09-01	1292181	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Alain Cazavant
				Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
2022-09-05	1292388	Destitution	Article 356 : Loi sur	Finautonome

			les élections et les référendums dans les municipalités	Jocelyn Caron
2022-09-27	1293702	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Sadek Lazzouzi
				Ville de Montréal
				Ville de Montréal - Arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve
2022-09-29	1293913	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Cynthia Gagné
				Municipalité de Beaulac Garthby
2022-10-03	1295066	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
				Nathalie Lewis
2022-10-07	1295055	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Éric Bilodeau
				Ville de Québec
2022-10-20	1296832	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Hadi Hakim
				Ville de Westmount
2022-11-24	1300845	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Marc Proulx
				Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
2022-11-25	1300537	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Moline Ghanimi
				Ville de Montréal-Est
2022-11-28	1300955	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Richard Michaud
				Ville de La Sarre
2022-12-13	1302440	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Gaétane Duhême
				Municipalité de Godmanchester
	1302443	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Marilyne Lortie
2022-12-16	1302873	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Municipalité de Morin-Heights
2022-12-17	1302867	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Sylvain Tanguay
				Ville de Gatineau
2022-12-17	1303056	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Olga Tabernero
				Ville de Kirkland
				Mélanie Hébert
2022-12-20	1303251	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
2022-12-21	1303600	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	John David McFaul
				Municipalité de Chelsea
2022-12-21	1303600	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Manon Tremblay
				Ville de Laval
2022-12-23	1304340	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Martin Beaudry
				Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé
2023-01-01	1305606	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Anne-Marie Braconnier
				Ville de Laval
2023-01-02	1305561	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Luc Bourbeau
				Ville de Laval
2023-01-09	1305562	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Jean-François Marchand
				Ville de Laval
2023-01-13	1306000	Suspension	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Gérard Cossette
				Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
2023-01-22	1306993	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Geneviève Magner
				Ville de Magog
2023-01-27	1307829	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Isabelle Lévesque Beyrouiti
				Ville de Longueuil
2023-02-01	1308405	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Alain Gravel
				Ville de Beauharnois
2023-02-06	1308887	Destitution	Article 267.0.2 et	Chantal Robinson

			678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalite de Notre-Dame-de-la-Salette
2023-02-07	1309122	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Amélie De Terwangne
				Ville de Montréal
	1309364	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Karole Forand
				MRC du Granit
2023-02-10	1310352	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Bernard Déraps
				Municipalité de Saint-Philémon
	1311553	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Jean-Yves Rhéaume
				Municipalité régionale de comté des Maskoutains
Total général	63			

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP170

Indiquer le nombre d’ordonnances rendues relativement à l’application des articles 45 et 46 du *Code du travail* et préciser la nature des ordonnances pour 2022-2023.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, aucune ordonnance n’a été rendue relativement à l’application des articles 45 et 46 du *Code du travail*.

SOURCE : Direction des opérations de la VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP171

Délais de traitement des dossiers pour 2022-2023, ventilés par secteur. Prévisions pour 2023-2024.

Voici les données relatives aux délais de fermeture des dossiers provenant des divisions relations du travail, services essentiels, et construction et qualification professionnelle pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :			
Division	Moyenne		Nombre total de dossiers
	Délai imputable au TAT (en jours)	Délai total (en jours)	
Division des relations du travail (DRT)	353	413	5 791
<i>Loi sur les normes du travail</i>	467	529	3 870
<i>Code du travail</i>	114	168	1 803
Division des services essentiels (DSE)	71	72	329
Division de la construction et de la qualification professionnelle (DCQP)	166	224	93
Total des 3 divisions	335	392	6 213

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP172

Selon le *Code du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*, le nombre de conciliations pré décisionnel effectuées et résultats (réussies, non réussies ou non conclues), nombre de décisions rendues et résultats (accueillies, désistements, règlements et rejetées) pour 2022-2023.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division des relations du travail.

Voici les informations demandées du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Législation	Nombre de dossiers ayant fait l’objet d’une conciliation réussie	Nombre de dossiers référés aux juges administratifs	Total
Loi sur les normes du travail	1 591	381	1 972
Code du travail	125	72	197
TOTAL	1 716	453	2 169

Nombre de dossiers fermés du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 selon le type de fermeture

Type de fermeture	Nombre de dossiers
Par décision (accueillis)	1 243
Par décision (rejetés)	473
Par règlement	2 822
Par désistement	1 604
Fermeture administratives	71
Total	6 213*

* Il s’agit de l’ensemble des dossiers des divisions des relations du travail, des services essentiels, et de la construction et de la qualification professionnelle.

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP173

Par article et selon le *Code du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*, le délai de traitement des cas réglés (médiane et moyenne) pour 2022-2023.

Cette question ne concerne que la Division des relations du travail.

**Délai de traitement (en jours) des dossiers réglés par mois
du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023**

Mois	Médiane ¹		Moyenne		Nombre total de dossiers réglés
	Délai imputable à la VPRT-TAT	Délai total (en jours)	Délai imputable à la VPRT-TAT	Délai total (en jours)	
Code du travail					
Avril	55,0	67,5	100,8	166,4	124
Mai	55,0	61,0	114,2	166,3	205
Juin	53,5	58,5	93,6	133,4	158
Juillet	83,0	104,0	160,5	257,8	141
Août	47,0	55,0	116,7	142,2	157
Septembre	72,0	131,0	151,2	221,4	133
Octobre	55,5	77,5	113,5	170,3	156
Novembre	51,0	60,0	85,3	118,3	191
Décembre	50,0	66,0	117,2	178,4	169
Janvier	78,0	109,0	105,4	172,6	185
Février	66,0	84,0	108,9	152,8	184
Loi sur les normes du travail					
Avril	510,0	551,5	456,8	533,0	334
Mai	544,0	565,0	476,2	540,0	403
Juin	548,0	558,0	480,1	535,6	379
Juillet	473,0	504,0	433,3	475,6	277
Août	489,0	534,5	452,7	505,2	268
Septembre	532,5	561,5	467,4	534,7	368
Octobre	526,0	552,0	478,4	538,7	373
Novembre	516,0	538,0	497,9	559,4	417
Décembre	485,0	502,0	448,1	507,7	335
Janvier	473,0	483,5	447,3	507,9	316
Février	464,5	474,5	477,4	554,8	400

¹ Médiane : Valeur la plus centrale des délais des cas traités par la VPO des relations du travail.

Délai de traitement (jours) des dossiers réglés du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023 selon les principaux articles du <i>Code du travail</i> et de la <i>Loi sur les normes du travail</i>					
	Médiane ¹		Moyenne		Nombre total de dossiers réglés
	Délai imputable au TAT	Délai total (en jours)	Délai imputable au TAT	Délai total (en jours)	
Code du travail					
Article 16 <i>Plainte en matière de mesures disciplinaires – congédiement</i>	56	129	118	200	217
Article 25 <i>Requête en accréditation, champ libre</i>	28	29	42	46	186
Article 25 <i>Requête en accréditation, conflit</i>	28	28	55	66	143
Article 39 <i>Requête en interprétation et statut de salarié</i>	93	196	207	351	97
Article 39 <i>Requête en modification d'accréditation</i>	75	76	88	97	284
Article 41 <i>Requête en révocation d'accréditation</i>	39	39	43	48	156
Article 45 <i>Requête en transmission de droits et obligations (totale ou partielle)</i>	39	39	46	51	142
Article 47.2 <i>Égalité de traitement par l'association</i>	153	223	218	332	387
Loi sur les normes du travail					
Articles 122 et 79.1 <i>Absence pour maladie, accidents ou autres</i>	468	509	435	505	530
Articles 122, 79.7 et 79.8 <i>Responsabilités familiales ou parentales</i>	440	467	384	416	99
Articles 122, al. 1 (1) à (3), (5), (6), (8) et (9) <i>Plainte de congédiement - général</i>	506	530	461	512	891
Article 122.1 <i>Mise à la retraite (âge, années de service)</i>	519	519	438	468	11
Article 122, al. 1 (4) <i>Salariée enceinte</i>	442	442	410	437	75
Article 123.6 <i>Harcèlement psychologique</i>	470	507	469	552	524
Article 124 <i>Congédiement sans cause juste et suffisante</i>	523	553	487	550	1 734

¹ Médiane : Valeur la plus centrale des délais des cas traités par la VPO des relations du travail.

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP174

Nombre de conciliateurs/médiateurs pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Cette question ne s'adresse qu'à la Vice-présidence des relations du travail.

En date du 28 février 2023 : le Tribunal compte 23 postes (ETC) de conciliateurs à la Vice-présidence des relations du travail. Toutefois, l'équivalent de 2.7 ETC s'acquittent notamment de fonctions de gestion et de formation.

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 27 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP175

Nombre de dossiers traités par médiateur/conciliateur pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division des relations du travail.

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, les conciliateurs de la Vice-présidence des relations du travail ont tenu 1 593 séances de conciliation visant 2 289 dossiers, soit une moyenne de 113 dossiers traités par conciliateur.

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP176

Nombre de dossiers qui sont allés en révision judiciaire et la nature des décisions rendues relativement aux services essentiels pour 2022-2023.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

Il n'y a au aucun pourvoi en contrôle judiciaire concernant des décisions rendues en vertu de l'article 111.0.17 du *Code du travail*

SOURCE : Direction des services juridiques

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP177

Le nombre et la nature des décisions rendues pour 2022-2023, par secteur d'intervention.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, la Division des services essentiels a fermé 329 dossiers, dont 25 de façon administrative, 12 par désistement et 6 par accord/règlement. Les 286 dossiers fermés par décision se répartissent comme suit :

	SERVICES PUBLICS	SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	FONCTION PUBLIQUE
Assujettissement d'un service public	207		
Évaluation des services essentiels	65		1
Avis de grève ou de lock-out non conformes		1	
Mesures de redressement	4	5	3
Autorisation de dépôt à la Cour supérieure			
TOTAL DES DOSSIERS	276	6	4

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP178

Mesures de réparation imposées pour 2022-2023.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, il n'y a eu aucune mesure de réparation imposée par la Division des services essentiels.

SOURCE : Direction des opérations de la VPORT

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP179

Nombre de dossiers relatifs aux lésions professionnelles ouverts par division, nature de ces dossiers et délai moyen de traitement pour 2022-2023.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Nombre de dossiers ouverts et nature des dossiers :

Lois	Recours	1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023
LATMP	Bureau d'évaluation médicale	5 618
	Délais	3
	Diagnostic médical	1 399
	Financement	5 476
	Indemnités	4 578
	Prestations	529
	Lésions professionnelles	15 161
	Mesures disciplinaires	174
	Réadaptation	750
	Autres - LATMP	61
	Total LATMP	33 749
LSST	Avis de correction	76
	Délai	1
	Droit de refus	3
	Inspections	9
	Mesures disciplinaires	29
	Ordonnances	4
	Retrait préventif	63
	Autres - LSST	4
	Total LSST	189
Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant	Retrait préventif	1
Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant	Retrait préventif	1
Total		33 940

	1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023
Délai moyen de traitement	407 jours
Délai moyen de traitement imputable au Tribunal	289 jours

Le délai moyen de traitement des dossiers se calcule de la date d’ouverture à la date de fermeture, et ce, peu importe le type de fermeture (désistement, décision rendue à la suite d’une audience ou d’un accord en conciliation, etc.). Ce délai inclut les délais occasionnés par les remises d’audiences et les suspens demandés par les parties.

Le délai moyen de traitement imputable au Tribunal exclut les délais occasionnés par les remises d’audiences et les suspens demandés par les parties.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP180

Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision, et nature des décisions, dans les dossiers relatifs aux lésions professionnelles pour 2022-2023.

**DÉLAI MOYEN ENTRE
LA RÉCEPTION D'UNE CONTESTATION
ET LA DÉCISION RENDUE À LA SUITE D'UNE AUDIENCE**

2022-2023	
	1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023
Délai moyen de traitement imputable au Tribunal	12,4 mois (378 jours)
Délai moyen total de traitement	18 mois (546 jours)

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP181

Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés pour 2022-2023.

Cette question ne concerne que la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Le paritarisme au sein de la Commission des lésions professionnelles a été aboli le 1^{er} janvier 2016 par l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail* (RLRQ, c. T-15.1). Depuis cette date, il n'y a plus de représentants patronaux et syndicaux au Tribunal administratif du travail.

Liste des assesseurs – Honoraires et frais :

Le TAT est un tribunal spécialisé et la présence d'assesseurs, généralement des médecins, est parfois nécessaire pour conseiller le juge administratif dans des dossiers complexes. Le TAT a des assesseurs médicaux à temps plein qui sont rémunérés selon la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1.1) et il doit également faire appel à des assesseurs contractuels. Le tableau suivant présente le montant des honoraires et des frais de déplacement versés aux assesseurs contractuels pour la période indiquée.

	01-04-22 au 28-02-23
Frais et honoraires des assesseurs contractuels	413 607 \$

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP182

Nombre de conciliateurs et nombre d’ententes hors cour entérinées par le tribunal pour 2022-2023.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Voici les résultats pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

Nombre de conciliateurs au 28 février 2023	55
Nombre de dossiers dans lesquels les parties ont conclu un accord par la suite entériné par le tribunal	5 872
Nombre de transactions conclues entre les parties en vertu du <i>Code civil du Québec</i>	8 062

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations
COLLABORATION : Direction des ressources humaines
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 20 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP183

Nombre et pourcentage de désistements enregistrés et principaux motifs invoqués pour 2022-2023.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, la Division de la santé et de la sécurité du travail a enregistré 25 117 désistements :

- 10 264 de ces désistements (soit 40,9 %) découlent d'une activité de conciliation;
- 14 853 de ces désistements (soit 59,1 %) sont qualifiés de « naturels », l'employeur ou le travailleur ayant informé le Tribunal du retrait de sa contestation.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP184

Nombre de remises demandées par les employeurs, le TAT ou les travailleurs pour 2022-2023.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

	01-04-2022 au 28-02-2023
Nombre de remises demandées*	
• Par les employeurs	7 816
• Par les travailleurs	4 597
• Par le TAT **	49

* Ces chiffres représentent le nombre de demandes de remise et non le nombre d'audiences remises, puisqu'une audience porte souvent sur plus d'un dossier.

** Le TAT ne demande pas de remise, mais il lui arrive à l'occasion d'annuler une audience déjà fixée.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP185

Nombre d’avis traités par le BEM qui ont été renversés pour 2022-2023.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

	01-04-2022 au 28-02-2023
Nombre d’avis émis par le BEM et ayant fait l’objet d’une contestation	1 360
Nombre de ces avis ayant été renversés	124

Le Tribunal calcule dorénavant cette donnée en fonction du nombre de dossiers visant un avis du BEM.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP186

Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants pour 2022-2023.

Cette question ne concerne que la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Les tableaux suivants présentent le pourcentage des décisions qui ont accueilli ou rejeté les requêtes déposées par les travailleurs et les employeurs, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

FINANCEMENT

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS*	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
	01-04-2022 au 28-02-2023	01-04-2022 au 28-02-2023
TOTAL DES DECISIONS RENDUES	0	1 484
Décisions accueillant les requêtes	0	725 (48,9 %)
Décisions accueillant en partie les requêtes	0	105 (7,1 %)
Décisions rejetant les requêtes	0	654 (44,1 %)

* Les travailleurs ne peuvent contester les décisions rendues en matière de financement (cotisation des employeurs, classification des entreprises, imputation des coûts).

PREVENTION ET INDEMNISATION

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
	01-04-2022 au 28-02-2023	01-04-2022 au 28-02-2023
TOTAL DES DECISIONS RENDUES	2 753	1 404
Décisions accueillant les requêtes	1 022 (37,1 %)	554 (39,5 %)
Décisions accueillant en partie les requêtes	174 (6,3 %)	152 (10,8 %)
Décisions rejetant les requêtes	1 557 (56,6 %)	698 (49,7 %)

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP187

Nombre de plaintes logées au TAT et nature des plaintes pour 2022-2023.

Les statistiques qui suivent présentent les plaintes reçues par le Tribunal administratif du travail entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, lorsqu’une plainte requiert une intervention directe pour corriger la situation. La plainte est qualifiée de non fondée lorsqu’aucune plainte n’a été déposée.

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, le TAT a enregistré 47 plaintes et a finalisé le traitement de 1 plainte déposée.

MOTIFS	Plaintes non fondées
DÉCISION (CONTENU)	
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	4
MISE AU RÔLE / ÉTAT DU DOSSIER	6
COMPORTEMENT DU PERSONNEL ET QUALITÉ DES SERVICES	4
AUDIENCE	
CONCILIATION	
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
AUTRES	
LANGUE	
TOTAL :	14

*Plaintes dirigées vers d’autres organismes.

SOURCE : Service des plaintes
COLLABORATION : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP188

Ventilation détaillée des sommes allouées au Fonds du Tribunal administratif du travail pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

Voici la ventilation des sommes allouées pour 2022-2023 :

CNESST	81 324 000 \$
Ministre du Travail	5 497 300 \$
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	33 700 \$
RBQ	33 700 \$
CCQ	984 300 \$
CMMTQ	33 700 \$
CMEQ	33 700 \$

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP189

Les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, et nombre de plaintes et procédures judiciaires en suivi de l'adoption du projet de loi 33, *Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic*.

Le Tribunal administratif n'a fait aucun sondage concernant le projet de loi no 33. Quant aux études, analyse ou recherches, nous vous informons que les articles 29.1 (3^e alinéa) et 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, le Tribunal a ouvert 292 dossiers en matière d'assujettissement et a fermé 233 dossiers, dont 207 par décision en vertu de l'article 111.0.17 du *Code du travail*, 1 par désistement et 25 par fermeture administrative.

SOURCE : Direction des opérations de la VPO-RT

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP190

Pour toute responsabilité additionnelle confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2021-2022, veuillez fournir :

- a) Les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT,
- b) Le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste ;
- c) Les dettes engendrées par le Tribunal,
- d) Le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter,
- e) Les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal

Aucune responsabilité additionnelle n'a été confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2021-2022.

SOURCE : Direction générale des services administratifs et Vice-présidence des opérations RT

COLLABORATION : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 22 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP191

Concernant les contestations, veuillez fournir le pourcentage ainsi que le nombre de décisions en faveur de l'employeur et en faveur de l'employé.

Nous vous référons à la réponse fournie à la question RP186.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 27 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP192

Nombre de plaintes formulées en 2022-2023 en vertu des articles 47.2 et 47.4 de la Charte de la langue française.

Cette question vise la Division des relations du travail.

Voici les données du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

- 2 plaintes ont été formulées en vertu de l'article 47.2 de la *Charte de la langue française*;
- Aucune plainte n'a été formulée en vertu de l'article 47.4 de la *Charte de la langue française*;

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 27 mars 2023